

Commune de BOURG

Séance du conseil municipal du 9 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le neuf juillet à dix-neuf heures, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre JOLY, Maire, le Conseil Municipal de la commune de BOURG.

Présents : Messieurs JOLY, ISIDORE, Mesdames OUI-FENEUIL, GRILLET, Messieurs BAUDET, DESRE, SCHAMP, NAU, Mesdames CHRISTOPHE, POIROT, PIFFRE, Messieurs VALLET, LEMAITRE, ABIVEN, Madame DELAUNAY DA-SILVA

Présents excusés : Madame HOCHART pouvoir à Monsieur JOLY
Madame BELAUD pouvoir à Monsieur ISIDORE
Madame ALLIBRANT pouvoir à Madame POIROT

Absent : Monsieur MENEUVRIER

Madame Claire OUI-FENEUIL a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2014

La séance est ouverte à 19 h 10

En ouverture de séance, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Demande au Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron et du Blayais d'assurer la gestion du ruisseau et des rives de La Libarde et du Mangaud.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 juin 2014
2. Création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet
3. Création de deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet
4. Modification des horaires d'ouverture de la bibliothèque
5. Approbation du règlement intérieur de l'Accueil Péri Scolaire
6. Approbation du règlement de la garderie
7. Demande de subvention au Conseil Général pour la réalisation des travaux du parking rue Flandres Dunkerque pour les écoles
8. Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat
9. Motion relative au projet de réforme territoriale
10. Motion contre le projet de modification de la carte des formations en Haute Gironde
11. Location d'une machine à affranchir
12. Projet de ponton CDC
13. Questions diverses

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 juin 2014

Monsieur ABIVEN demande que son intervention apparaisse dans le compte rendu concernant la subvention au titre du FDAEC 2014. Monsieur ABIVEN souhaitait savoir si la subvention d'un montant de 48 506 € représentait la totalité de la subvention attribuée par le Conseil Général. Monsieur le Maire a répondu par l'affirmative.

Le compte rendu de la séance du 20 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

2. Création d'un poste d'adjoint administratif du patrimoine à temps complet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre de l'application de la réforme des rythmes scolaires, il nécessaire de créer un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet. Cet agent animera les TAPS de l'école maternelle et de l'école élémentaire chaque jour de la semaine. Il sera chargé également de la gestion et de l'animation de la bibliothèque.

Monsieur ABIVEN souhaite connaître le surcoût lié à la création de ce poste et l'incidence budgétaire. Il souhaite également connaître le montant du salaire et des charges.

Monsieur le Maire précise que ces réponses lui seront apportées.

Il est précisé que cette dépense a été prévue au budget 2014.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet.

3. Création de deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires il convient de créer :

- un poste d'adjoint d'animation à 28,15/35ème
- un poste d'adjoint d'animation à 21,15/35ème

Monsieur ABIVEN souhaite également connaître le surcoût lié à ces créations de poste.

Monsieur ISIDORE répond que cette dépense a été intégrée au budget 2014.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer 1 poste d'adjoint d'animation à 28,15/35ème et un poste d'adjoint d'animation à 21,15/35ème.

4. Modification des horaires d'ouverture de la bibliothèque

Madame OUI FENEUIL indique au Conseil Municipal que les locaux de la bibliothèque vont être utilisés pour l'organisation des TAPS et qu'en conséquence, il convient de modifier les horaires d'ouverture au public. Elle précise que le nombre d'heures d'ouverture est inchangé et que cette modification s'est faite en concertation avec les bénévoles chargés de l'accueil du public en l'absence de l'adjoint du patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les horaires d'ouverture au public de la bibliothèque municipale :

Pendant la période scolaire :

- Lundi de 14 heures à 15 heures 30
- Mercredi de 15 heures à 19 heures
- Vendredi de 14 heures à 18 heures

Pendant les vacances scolaires :

- Mercredi de 15 heures à 19 heures

5. Approbation du règlement intérieur de l'Accueil Péri Scolaire

Madame OUI FENEUIL indique au Conseil Municipal, que compte tenu du grand nombre de demandes, il convient de modifier la capacité d'accueil de l'Accueil Péri Scolaire. Ainsi, l'APS pourra accueillir, dès la rentrée 2014, 30 enfants en maternelle (20 auparavant) et 42 enfants en élémentaire (28 auparavant).

Monsieur le Maire précise que cette augmentation répond à une demande réelle des parents et qu'elle permet d'anticiper les afflux.

Monsieur ABIVEN demande qu'elle sera l'incidence budgétaire de cette augmentation d'effectif.

Il est répondu que la création du poste à 28,15/35ème prévue au budget 2014 répond à cette augmentation d'effectif de l'APS.

Madame OUI FENEUIL informe l'assemblée que les enfants devront apporter le goûter.

Madame PIFFRE demande si l'APS sera payant. Madame OUI FENEUIL répond que le tarif est en fonction du quotient familial. Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y aura pas de modification du tarif.

Madame PIFFRE demande pour quelle raison le goûter est supprimé. Madame OUI FENEUIL indique que les normes d'hygiène sont très contraignantes.

Madame DELAUNAY DA-SILVA informe le Conseil Municipal que de plus en plus d'écoles fournissent les goûter.

Madame GRILLET fait remarquer que certains enfants peuvent présenter des allergies.

Monsieur ABIVEN souhaite que l'article 7 du règlement soit modifié et qu'il précise que le personnel n'a pas qualité pour administrer des soins particuliers courants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend en compte la remarque de Monsieur ABIVEN en modifiant l'article 7 du règlement et approuve le règlement tel qu'annexé à la délibération.

6. Approbation du règlement de la garderie

Madame OUI FENEUIL informe le Conseil Municipal que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires a rendu nécessaire la création d'un service de garderie pour les enfants de l'école élémentaire les lundi et vendredi de 15 h 45 à 16 h 45 ainsi que le mercredi midi de la fin des cours jusqu'à 12 h 30.

Il s'agit de créer une structure plus souple, non conventionnée qui n'obéit pas aux mêmes contraintes que l'APS.

Monsieur le Maire précise que le règlement présenté a fait l'objet d'une discussion avec les parents d'élèves.

Monsieur ABIVEN souhaite que l'article 7 du règlement soit modifié et qu'il précise que le personnel n'a pas qualité pour administrer des soins particuliers courants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend en compte la remarque de Monsieur ABIVEN en modifiant l'article 7 du règlement et approuve le règlement tel qu'annexé à la délibération.

Arrivée de Madame HOCHART à 19 h 40.

7. Demande de subvention au Conseil Général pour la réalisation des travaux du parking rue Flandres Dunkerque pour les écoles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la réhabilitation et à la sécurisation du parking rue Flandres Dunkerque pour les écoles.

Il précise que ces travaux dont le montant s'élève à 34.421,00 € H.T. soit 41.305,20 € T.T.C peuvent faire l'objet d'une subvention versée par le Conseil Général de la Gironde et propose au Conseil Municipal de solliciter cette subvention qui s'élève à 8 640,00 €. Il ajoute que plusieurs devis ont été demandés, que 2 entreprises ont fait une offre.

Monsieur ABIVEN souhaite avoir connaissance du deuxième devis.

Monsieur le Maire lui présente le devis demandé mais lui indique que l'objet du vote n'est pas de déterminer l'entreprise attributaire mais de solliciter la subvention auprès du Conseil Général

Madame CHRISTOPHE interpelle Monsieur ABIVEN et lui fait remarquer qu'il n'assiste pas aux réunions préparatoires.

Monsieur ABIVEN précise que les contraintes de son emploi du temps personnel ne sont pas forcément compatibles avec les réunions des commissions.

Madame PIFFRE souhaite connaître le nombre de places de parking qui seront créées.

Monsieur le Maire répond que le nombre n'est pas encore déterminé et qu'il s'agit d'optimiser le nombre de places de stationnement.

Madame POIROT demande si des travaux de stationnement sont prévus le long du mur du cimetière. Monsieur le Maire lui répond que ce n'est pas dans les projets immédiats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte de réaliser l'opération de réhabilitation et de sécurisation du parking de la rue Flandres Dunkerque pour les écoles pour un montant de 34.421,00 € H.T. soit 41.305,20 € T.T.C.
- charge monsieur le maire de solliciter la subvention auprès du conseil général pour un montant de 8 640,00 €
- charge monsieur le maire d'effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces relatives à cette opération.

8. Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Monsieur le Maire donne lecture de la motion de soutien à l'action de l'AMF

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de BOURG rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de BOURG estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de BOURG soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les communes doivent respecter les normes sans financement complémentaires.

Monsieur ABIVEN indique que le Conseil National d'Evaluation des Normes a été installé le 3 juillet 2014 et s'interroge que la présence d'élus de Haute Gironde au sein de ce conseil.

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas d'informations à ce sujet. Il fait également remarquer que, concernant le patrimoine de Bourg, la mise aux normes est compliquée et contraignante. Il souligne que si la commune n'obtient pas de financement de l'Etat elle devra faire des choix. La diminution des dotations de l'Etat entraîne une difficulté dans les choix des communes.

Départ de Madame GRILLET à 19 H 58. Elle donne pouvoir à Monsieur BAUDET.

9. Motion relative au projet de la réforme territoriale

Monsieur le Maire donne lecture de la motion relative au projet de réforme territoriale adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil Général présents lors de la séance du 26 juin 2014.

Monsieur ABIVEN indique que s'il devait y avoir un vote, il voterait contre cette motion qu'il qualifie d'obsolète, de ringarde et dépassée.

Monsieur le Maire rappelle que la motion date du 28 juin 2014, qu'il faut la remettre dans son contexte. Il rappelle à Monsieur ABIVEN que ses propos n'engagent que lui et qu'il n'est pas demandé au Conseil Municipal de s'exprimer.

10. Motion contre le projet de modification de la carte des formations en Haute Gironde

Madame POIROT donne lecture du projet de modification de la carte des formations.
Madame PIFFRE indique qu'il existe des sections de BTS en Haute Gironde.
Monsieur SCHAMP rappelle qu'il existe des formations valorisantes au Lycée Professionnel de Blaye.

Monsieur le Maire précise que les élèves n'ont que peu de choix en ce qui concerne les options.

Monsieur SCHAMP répond qu'il est impossible de mettre toutes les options dans tous les lycées.

Madame DA SILVA fait remarquer qu'il est difficile d'être admis dans les lycées de Bordeaux.

Monsieur le Maire rappelle que les littéraires n'ont pas de choix et que le lycée de Blaye devrait pouvoir offrir des formations.

Monsieur SCHAMP fait remarquer qu'il existe de nouvelles formations.

Madame PIFFRE indique qu'il y a de la place pour tout le monde.

Madame POIROT remarque qu'il existe un vivier d'enseignants qui pourrait donner des possibilités de formations.

Monsieur ABIVEN constate qu'il n'y a pas d'évaluation de la dotation globale horaire et qu'il n'est pas nécessaire d'alerter le recteur.

Monsieur le Maire répond qu'il y a des enseignements qui vont disparaître et que c'est une bonne chose d'alerter le recteur d'académie.

Monsieur ABIVEN ne souhaite pas se prononcer de manière définitive car il manque d'informations.

Monsieur ISIDORE fait remarquer que la motion fait mention d'une diminution horaire.

Monsieur JOLY donne lecture de la motion et souligne qu'il est important que les élus montrent leur attachement à l'enseignement.

Madame CHRISTOPHE s'interroge sur l'égalité des chances.

Madame OUI FENEUIL rappelle qu'il en est de même pour l'école élémentaire où les enseignants ne sont que très rarement remplacés.

Monsieur le Maire souligne que l'enseignement est important pour l'attractivité d'une région, qu'il est important d'alerter le recteur et que le lycée est une richesse qui ne doit pas s'appauvrir.

Madame POIROT précise qu'il y a quelques années le lycée J. Rudel avait un taux de réussite au bac important.

MOTION

Le conseil municipal de BOURG est préoccupé par les conditions dans lesquelles s'effectuera la prochaine rentrée scolaire dans les lycées et collèges de Haute Gironde.

Les dysfonctionnements de collèges ont été relayés par la presse. Mais il ne semble pas, à ce jour, que les autorités académiques aient pris toute la mesure du problème.

La préparation de la rentrée est aussi inquiétante, pour d'autres raisons, au Lycée J. Rudel où il manque une quarantaine d'heures pour pouvoir effectuer les enseignements et les heures à effectifs réduits prévus par les textes officiels. Il en résulte un appauvrissement des enseignements optionnels, des enseignements généraux auxquels il manquera des heures, des classes mélangeant deux séries bricolées sur des Premières et des Terminales et l'impossibilité pour certains élèves de redoubler dans l'établissement.

La carte des formations offertes en Haute Gironde est minimaliste. Les dotations sont réparties sur l'académie et ce qu'on donne à l'un est enlevé à l'autre. Une spécialité vient d'être supprimée en STMG à Blaye pour être créée au Lycée G. Eiffel à Bordeaux.

Lorsqu'un groupe de cinquante lycéens blayais est allé manifester à Bordeaux pour se plaindre de cette situation, il a été reçu par les services du recteur d'académie. On leur a expliqué qu'il fallait être mobile ! Nos enfants veulent bien être mobiles mais ils ne sont pas prioritaires pour intégrer les lycées hors secteur. Où est donc l'équité? Les inégalités se creusent de plus en plus entre les établissements scolaires de la métropole bordelaise et ceux des zones rurales. Nous disons assez!
Où sont les valeurs de la République?

Le conseil municipal de BOURG n'accepte pas que la Haute Gironde devienne le parent pauvre de l'académie pour favoriser la métropole bordelaise. Il demande une remise à plat de l'ensemble des formations pour que les enfants du secteur aient droit, eux aussi, à un service public d'éducation de qualité et diversifié.

La motion est adoptée par 17 voix pour et 1 abstention.

11. Location d'une machine à affranchir

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de louer une machine à affranchir pour le secrétariat de la mairie.

Il fait part de la proposition commerciale de la société NEOPOST pour un montant de 240,00 € H.T. par an pour une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE cette proposition
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

12. Projet de ponton CDC

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de construction d'un ponton par la Communauté de Communes.

Il rappelle au Conseil Municipal que le projet présenté par l'ancienne équipe était chiffré à 1 600 000,00 €. TTC

Il précise que lors du dernier conseil communautaire, il a été demandé aux conseillers d'abandonner l'ancien projet au profit d'un nouveau comprenant une jetée s'avancant de 30 mètres dans la rivière en capacité d'accueillir des bateaux de 140 mètres. Le montant de ces travaux serait de 1 000 000,00 € HT. + ou – 10 %.

Monsieur le Maire soulève la problématique des quais existants dont la remise en état serait à la charge de la commune. Il indique au Conseil Municipal qu'il a demandé à ce que les frais inhérents aux travaux de remise en état des quais soient clairement identifiés. Malgré cela, le premier projet est arrêté par la CDC et le deuxième est en cours d'étude.

Monsieur ISIDORE précise que le certificat de navigabilité du ponton actuel est valable jusqu'à mars 2015. Une structure à 200 000,00 € pourrait être mise en place le temps de la construction du nouveau ponton. Cette dépense serait incluse dans le financement de 1 000 000,00 €.

Madame OUI FENEUIL s'interroge sur ces chiffres.

Monsieur NAU s'interroge sur l'impact écologique d'un tel projet.

Madame DA SILVA fait remarquer que le deuxième projet est moins onéreux.

Monsieur ABIVEN relate une rencontre entre le Président de la CDC et la DDTM.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'existe pas de chiffrage pour le deuxième projet contrairement au premier.

Monsieur ABIVEN indique que suite à la rencontre de Monsieur le Président de la CDC et de la DDTM le projet est chiffré à 1 000 000,00 €.

Monsieur le Maire souligne qu'aucun document chiffré n'a été présenté en conseil communautaire et propose de demander aux membres de la CDC de venir présenter le projet au Conseil Municipal.

Monsieur ABIVEN salue l'initiative de la CDC.

Monsieur DESRE remarque que la ville de Bourg sera impactée.

Monsieur BAUDET précise qu'il pourrait y avoir un chantier d'hivernage de bateaux.

Un courrier sera adressé à la CDC pour permettre la présentation du projet aux membres du Conseil Municipal.

13. Demande au Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron et du Blayais d'assurer la gestion du ruisseau et des rives de La Libarde et du Mangaud

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron et du Blayais ne gère pas les ruisseaux La Libarde et Le Mangaud, y compris leurs rives.

Il propose au Conseil Municipal de demander au syndicat d'assurer la gestion des ruisseaux ci-dessus ainsi que de leurs rives à compter du 1^{er} janvier 2015.

Il rappelle au Conseil Municipal que toutes les communes adhèrent pour la totalité de leurs ruisseaux sauf Bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE cette proposition

- DEMANDE au Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron et du Blayais d'assurer le gestion du ruisseau et des rives de La Lbarde et Le Mangaud
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

14. Questions diverses

Madame HOCHART interroge Monsieur le Maire sur le devenir de GAMM VERT. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur ISIDORE qui indique que Monsieur le Maire est en contact avec les différents intervenants mais qu'il y a des contraintes administratives et stratégiques sur ce sujet.

Monsieur ABIVEN fait remarquer que si la commune doit prendre une décision elle doit le faire dans l'intérêt général et non pour des intérêts privés.

Monsieur le Maire rappelle que la commune défend l'intérêt général.

Madame PIFFRE rappelle les différentes manifestations de l'été :

- 12 juillet : spectacle historique
- 14 juillet : trail de Bourg organisé par l'ALBS avec marché gourmand organisé par le comité de jumelage
- 29 juillet : Jazz and wine
- 2 août : nuit du terroir à la citadelle organisée par les jeunes viticulteurs
- 6 septembre : Foire Troque Sel et Médiévales de l'Estuaire
- 13 septembre : Spectacle pyrotechnique
- 24 septembre : Vide grenier

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 56

Numéros des sujets ayant fait l'objet d'une délibération au cours de la séance

1. Création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet
2. Création de deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet
3. Modification des horaires d'ouverture de la bibliothèque
4. Approbation du règlement intérieur de l'Accueil Péri Scolaire
5. Approbation du règlement de la garderie
6. Demande de subvention au Conseil Général pour la réalisation des travaux du parking rue Flandres Dunkerque pour les écoles
7. Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat
8. Motion contre le projet de modification de la carte des formations en Haute Gironde
9. Location d'une machine à affranchir
10. Demande au Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron et du Blayais 'assurer la gestion du ruisseau et des rives de La Libarde et du Mangaud

JOLY Pierre	
ISIDORE Jean-Marc	
OUI-FENEUIL Claire	
GRILLET Christelle	
BAUDET Jean-Michel	
DESRE Jean-Claude	

Commune de BOURG

Séance du conseil municipal du 9 juillet 2014

SCHAMP Alain	
NAU Bertrand	
CHRISTOPHE Marie-France	
HOCHART Béatrice	
BELAUD Christine	
POIROT Valérie	
ALLIBRANT Christine	
PIFFRE Corinne	
VALLET Antoine	
LEMAÎTRE Sébastien	
MENEUVRIER Louis	
ABIVEN Bertrand	
DELAUNAY DA-SILVA Christelle	